HAL
open science

# La commune nouvelle fait-elle territoire ? Le cas de Longuenée-en-Anjou. Réponse à la consultation 2019 POPSU Territoires : révéler les territoires à travers l'étude de cas

Annabelle Morel-Brochet, Emmanuel Bioteau, Jérôme Prugneau, Vincent Gaboriau, Martine Long, Isabelle Leroux

**To cite this version:**

Annabelle Morel-Brochet, Emmanuel Bioteau, Jérôme Prugneau, Vincent Gaboriau, Martine Long, et al.. La commune nouvelle fait-elle territoire ? Le cas de Longuenée-en-Anjou. Réponse à la consultation 2019 POPSU Territoires : révéler les territoires à travers l'étude de cas. 2019. hal-02384033

**HAL Id: hal-02384033**

**https://univ-angers.hal.science/hal-02384033**

Preprint submitted on 28 Nov 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Réponse à la consultation 2019

**Titre du projet :**

**LA COMMUNE NOUVELLE FAIT-ELLE TERRITOIRE ? LE CAS DE LONGUENÉE-EN-ANJOU**

Comprendre les impacts d'une fusion communale
sur l'organisation spatiale, fonctionnelle, économique et sociale

**Nom du/de la porteur·euse du projet :**

Annabelle MOREL-BROCHET, MCF Université d'Angers – UMR ESO

## RÉVÉLER LES TERRITOIRES À TRAVERS L'ÉTUDE DE CAS

ESO Angers et Longuenée-en-Anjou
en partenariat avec l'Agence d'urbanisme de la région angevine

**Sommaire**

Note 5 pages ..... 2
Annexe 1 : Portrait de la commune nouvelle de Longuenée-en-Anjou ..... 7
Annexe 2 : Bibliographie indicative ..... 12
Annexe 3 : Budget prévisionnel ..... 14
Annexe 4 : Formulaire de candidature ..... 15
Annexe 5 : Curriculum vitae ..... 17
Annexe 6 : Lettres d'engagement ..... 26

# LA COMMUNE NOUVELLE FAIT-ELLE TERRITOIRE ? LE CAS DE LONGUENÉE-EN-ANJOU
## Comprendre les impacts d'une fusion communale sur l'organisation spatiale, fonctionnelle, économique et sociale

**Territoire proposé à l'étude** : Longuenée-en-Anjou, Maine-et-Loire – 6 351 habitants (2016)

**Partenaires** : **Longuenée-en-Anjou** (commune nouvelle), **Agence d'Urbanisme de la Région Angevine** (AURA), Laboratoire ESO-Angers, **UMR ESO CNRS 6590**, Université d'Angers ; **Centre Jean Bodin**, CJB, UPRES EA n°4337, Université d'Angers ; Groupe de recherche angevin en économie et management, **GRANEM**, Fédération CNRS n°3435 TEPP (Travail, Emploi et Politiques Publiques), Université d'Angers.

**Partenaires associés** : CNFPT Pays de la Loire, Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire, Gendarmerie nationale, Groupe La Poste.

**Objectif** : Analyser les facteurs de réussite d'une fusion communale et ses incidences sur le territoire

**Équipe de recherche** : Annabelle Morel-Brochet (MCF Géographie et aménagement, porteuse du projet) ; Emmanuel Bioteau (MCF-HDR Géographie) ; Vincent Gaboriau (MCF Droit) ; Isabelle Leroux-Rigamonti (MCF Sciences économiques) ; Martine Long (MCF-HDR Droit) ; Jérôme Prugneau (PRAG Géographie, associé ESO-Angers)

Pour l'AURA : Alexandra Le Provost, directrice, géographe ; Isabelle Leulier-Ledoux, architecte-urbaniste ; Stéphanie Hervieu, sociologue.

**Comité scientifique** : Hélène Bailleul (MCF Aménagement, ESO-Rennes, Université Rennes 2), Laurent Cailly (MCF Géographie, CITERES, Université de Tours), Virginie Donier (PR Droit, CERC, Université de Toulon).

**Contact** : annabelle.morel-brochet@univ-angers.fr

## PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

L'idée de fusion de communes, si elle n'est pas nouvelle (cf. Loi Marcellin en 1971) a connu un développement récent au travers de dispositifs législatifs spécifiques :

- loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,
- la loi n°2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes.
- la loi n° 2016-1500 du 8 novembre 2016 permettant le maintien des communes associées sous forme de communes déléguées lors de la création de commune nouvelle, assorti d'incitations financières.
- la loi n° 2019-809 du 1er août 2019 visant à adapter l'organisation des communes nouvelles à la diversité des territoires

Au 1er janvier 2019, le nombre des communes françaises s'élevait à 34 970. Depuis 2015, près de 800 communes nouvelles ont été créées, regroupant 2510 communes. Le Maine et Loire est, devant la Manche, le département ayant connu à ce jour le plus grand nombre de fusions communales (réduction de moitié, création de 39 communes nouvelles), passant de 357 à 177 communes, dont 23 comptent moins de 5 communes déléguées. Dans le même temps, le département connaît des regroupements entre EPCI à fiscalité propre, passant de 30 à 9 au 1er janvier 2017. Il constitue un terrain d'étude original pour observer l'émergence de communes nouvelles, analyser les clés de réussite de ces recompositions et anticiper leurs effets dans un cadre institutionnel plus large.

Il existe différents profils de communes fusionnées : une ville-centre agrégeant sa banlieue (Annecy…), un petit pôle et ses communes environnantes (multiples fusions dans les espaces ruraux ; certaines dans les Mauges en Maine-et-Loire) et le regroupement de communes rurales et/ou périurbaines sans pôle dominant. Le cas retenu relève de cette dernière catégorie.

Nous nous proposons donc d'étudier une commune nouvelle créée dès 2016 : Longuenée-en-Anjou (6 351 habitants – fusion de 4 communes) dans l'aire urbaine d'Angers, au sein de la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole.

*Voir Portrait de la commune nouvelle de Longuenée-en-Anjou (Annexe 1)*

## PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE

Longuenée-en-Anjou est une commune nouvelle de taille moyenne. Elle présente une spécificité morphologique : trois de ses communes déléguées (Le Plessis-Macé, La Membrolle-sur-Longuenée et La Meignanne) sont organisées en « chapelet » le long de la RD 105 et comptent entre 1300 et 2200 habitants. Cette particularité questionne l'organisation de l'accès aux services pour la population et les choix d'aménagement.
La taille, ou plus précisément l'échelle humaine de la commune de Longuenée-en-Anjou nous sont avancées comme ayant permis le maintien d'une identité locale des communes déléguées dans laquelle se retrouveraient les différents acteurs (habitants, associations, artisans, commerçants…). Néanmoins, le passage en commune nouvelle amène-t-il les protagonistes (habitants, élus, agents municipaux, entreprises, associations…) à ajuster leurs habitudes, voire à porter un autre regard sur leur territoire ?

- ⇨ **EN SOMME, LA COMMUNE NOUVELLE FAIT-ELLE TERRITOIRE ?**

Cette étude de cas est l'occasion d'interroger un territoire en transition(s) : nouveaux périmètres communaux et intercommunaux, nouvelle organisation fonctionnelle et spatiale des services publics, nouvel organigramme politique, nouvelle identité territoriale supposée. En effet, une fusion de territoires, quelle qu'elle soit, n'est pas qu'un acte ponctuel, mais bien une transition engageant le territoire dans une temporalité longue et évolutive.
Il revient d'identifier les ressorts comme les limites de cette fusion. Aussi, la réflexion sera organisée autour de deux axes structurants :

- ⇨ le processus de fusion et ce qui en découle d'une part ;
- ⇨ le vécu du territoire par celles et ceux qui – habitants et élus, associations, entreprises mais aussi agents territoriaux – l'animent au quotidien d'autre part.

## PROJET DE RECHERCHE / AXES DE TRAVAIL

L'étude de cas, dans ce contexte, suppose un questionnement inscrit dans une approche diachronique et contextualisée de la fusion : phénomènes historiques et sociaux prévalant à la mise en œuvre de la fusion, identification des freins et des moyens de les dépasser tout au long du processus, changements de représentations.

### 1. Le processus de fusion et ce qui en découle

**Depuis 1964** avec la création du SIVM de Longuenée (compétences : voirie, bâtiments, espaces verts), trois des communes aujourd'hui déléguées ont l'expérience de la coopération.

On présente souvent comme **motivation** première de la création des communes nouvelles le maintien des dotations d'État et la réalisation d'économies d'échelle. Les besoins en moyens humains dans les services

municipaux sont-ils nécessairement moindres du fait de la mutualisation ? Économies, surcoûts, quel bilan financier dresser immédiatement après la fusion ?

D'avril à décembre 2015, le processus de fusion est engagé pour une mise en place le 1er janvier 2016. Les élus font alors le choix de s'entourer d'un cabinet conseil, pour les accompagner, préparer les agents municipaux comme la population au changement de périmètre. Cette **méthode** constitue-t-elle une un exemple ?

Pour autant, plusieurs services publics à la population communale ne dépendent ni de la commune ni de l'EPCI (**partenaires** sollicités : Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale de Maine-et-Loire, Gendarmerie nationale, Groupe La Poste). Ont-ils été informés et associés à la démarche ? Comment ont-ils pris en compte la fusion ? Dans ce contexte, si l'État, ses opérateurs et services déconcentrés ne réajustent pas ou trop lentement la géographie de leurs services publics, ne serait-ce pas un facteur limitant la réussite de ces fusions et leur fonctionnement ordinaire ?

Les choix de **gouvernance** avec un maire, quatre maires délégués, quatre adjoints, 57 conseillers municipaux, des conseils communaux dans chaque commune déléguée et un conseil municipal seront à analyser pour mesurer l'efficacité de ces choix dans le processus décisionnel. Les élections municipales de 2020 et la diminution du nombre de conseillers communaux (33) pourraient entraîner plusieurs changements ; les futurs élus pourront s'ils le souhaitent décider la suppression des maires délégués et donc des mairies déléguées et de leurs conseils. L'année 2020, année d'élection municipale, offrira l'opportunité de s'intéresser à la démocratie représentative, en se penchant sur la représentation des 4 communes historiques dans les listes qui seront constituées en vue du 1er tour des élections.
Étant multipolarisée, cette commune a fait le choix, dans un premier temps au moins, de maintenir les équilibres initiaux entre ses communes déléguées, qu'en sera-t-il après 2020 ?

Par ailleurs, en fusionnant, les communes composant Longuenée-en-Anjou passent du 25e poids démographique (pour la plus peuplée) au 10e dans la CU ALM. Cela modifie-t-il le rapport de force entre la commune et l'intercommunalité ? Enfin, l'exercice par l'intercommunalité de **compétences** « lourdes » de type développement économique, eau et assainissement, urbanisme, droit des sols, déchets et donc le recentrage sur des compétences communales moins nombreuses ont-ils facilité la fusion ?

Plus globalement, quelles sont les **conséquences organisationnelles et spatiales** de ces changements d'échelle ? Le choix d'organisation territoriale des services, associé à un objectif de rationalisation, complexifie-t-il le fonctionnement global de la commune nouvelle ? Par exemple, chaque annexe de la mairie (ex-mairie des communes déléguées) s'est vu attribuer un pôle ou service précis (urbanisme ; action sociale…). Ces évolutions ne sont pas sans conséquences sur les référentiels de services publics communaux, leur gestion financière, mais aussi sur leur réception sociale, d'où un second volet.

## 2. Comment le « nouveau » territoire est-il vécu ?

Une nouvelle échelle territoriale induit fatalement un réajustement des services publics. Par exemple, la carte scolaire impacte directement les familles par la distribution des enfants sur des collèges différents malgré leur proximité au sein d'une même commune, de mêmes clubs sportifs, etc. Pour la collectivité, se pose le problème de l'organisation des transports scolaires vers trois directions différentes (au moins).

En outre, l'un des points saillants de tout processus de fusion est la conduite du changement et le vécu des agents communaux. Une enquête menée, en partenariat avec l'AURA et le CNFPT, auprès des agents des communes nouvelles de Maine-et-Loire (choix d'un panel représentatif de communes nouvelles en termes de nombre de communes délégués, nombre d'habitants, situation géographique…) permettra de mettre en exergue les changements intervenus dans la pratique de leur métier (nouvelle organisation, nouveau métier, spécialisation, gestion des déplacements, relation aux usagers…).

Les modalités du « **vivre au quotidien** » dans ce contexte doivent ainsi être interrogées. Dans leurs démarches, pratiques, représentations, comment les habitants, mais aussi les associations et les entreprises vivent-ils ce « nouveau » territoire ? Partant des points de vue de ces acteurs, dans quelle mesure la nouvelle cartographie communale impacte-t-elle l'**accessibilité** des **services** et **équipements**, qui sont autant de **ressources** du territoire ? En conséquence comment s'organisent les **pratiques** et les **mobilités quotidiennes** à cette nouvelle échelle ? Quelle stratégie pour construire un projet de territoire né de la fusion qui prenne en compte les associations et les entreprises (de toute taille et tout secteur, y compris commerces) ? Et inversement, quel regard les usagers portent-ils sur cette cartographie ?
Enfin, rappelons le caractère multipolarisé de la commune et le choix opéré de maintenir des mairies déléguées à l'échelle de chaque ancienne commune constitutive de Longuenée-en-Anjou : ce facteur peut-il être considéré comme un facteur d'acceptation du nouveau périmètre ?

Pour saisir justement les pratiques et **représentations** des habitants, il apparaît indispensable de considérer les différents **besoins**. Or, un enfant de primaire, un actif et une personne retraitée n'ont pas les mêmes référentiels, les mêmes attentes. De la même manière, un habitant de toujours et un nouvel arrivant n'auront pas les mêmes projections sur ce changement. Une **approche différenciée du vécu** du territoire fusionné est donc affirmée dans cette étude de cas.

### Conclusion

**Faire territoire**, c'est construire un territoire fonctionnel ; c'est aussi construire un territoire approprié et partagé, donc un territoire qui fait sens. Mais faire territoire, n'est-ce pas aussi se projeter dans un avenir commun et déterminer des pistes de développement souhaitables, qu'elles soient économiques, résidentielles, culturelles, écologiques… Il faudra donc interroger le rapport à l'intercommunalité en termes de développement, de localisation de projets ou d'équipements, comme en termes de gouvernance (nombre de sièges dans les instances).

A Longuenée-en-Anjou, que la fusion soit perçue comme étant couronnée de succès ou connaissant certaines limites, quels liens peut-on faire entre la temporalité, l'âge de la fusion et l'émergence d'un **projet de territoire** affirmé ?

## MÉTHODOLOGIE ET PHASAGE

| AXES DE TRAVAIL | |
|---|---|
| **1. Processus** | **2. Vécu** |
| 1.1. Historique des relations | 2.1. Agents territoriaux |
| 1.2. Motivations | 2.2. Habitants : enfants |
| 1.3. Méthode d'accompagnement | 2.3. Habitants : actifs |
| 1.4. Services publics locaux et nationaux | 2.4. Habitants : retraités |
| 1.5. Gouvernance | 2.5. Vie associative |
| 1.6. Modifications organisationnelles et spatiales | 2.6. Acteurs économiques |

Le dispositif méthodologique repose sur le recueil et l'analyse de documents de différentes natures (statistiques, cartographie, documents règlementaires, financiers, de communication, organigrammes, documents d'urbanisme, SDAASP, presse…) de façon à alimenter le **diagnostic** de territoire indispensable, à saisir les enjeux locaux, les incidences organisationnelles, financières et de gouvernance (axe 1 essentiellement).

Une **série d'enquêtes** dont les modalités méthodologiques et la phasage varient selon les interlocuteurs et/ou la situation (janvier à juillet 2020, avec une attention particulière portée au contexte électoral pour les habitants) :

- une enquête quantitative par questionnaire (voie électronique) : recueil du vécu des agents territoriaux de la commune et d'autres nouvelles communes du département (2.1.) – avec l'AURA et le CNFPT.
- une enquête qualitative par entretiens auprès de représentants de différents acteurs (élus, associations, entreprises, partenaires) (axe 1 et 2)
- une enquête qualitative par entretiens semi-directifs auprès d'habitants adultes (2.3. et 2.4.)
- une enquête qualitative par focus group, adaptée au public enfantin et nécessitant un accord et une collaboration avec les directions d'écoles (2.2) ; néanmoins, cette enquête nécessite pour son entière réussite la collaboration de multiples prenantes – sa faisabilité ne saurait être garantie à cette heure[1].

La **construction collaborative** de cette étude de cas, outre la mobilisation du réseau de partenaires principaux et associés, pourrait prendre appui sur une démarche de type Delphi[2] (de janvier à septembre 2020) : il s'agirait, sous réserve d'appui sur un panel d'experts suffisamment large et non investis dans la campagne des élections municipales (sinon : déploiement lors du séminaire de restitution seulement), de questionner ces mêmes experts sur les critères de réussite d'une fusion communale. Ainsi, les points de consensus et de divergences quant au processus de fusion et à la perception du territoire et de ses ressources seront ainsi mis en évidence. Ce dispositif sera mis en place dès l'amorce de l'étude quand les entretiens et enquêtes habitants démarreront, possiblement après les élections municipales.

Le **séminaire de co-production** (septembre à novembre 2020), se nourrissant des résultats des enquêtes et des apports de la démarche de type Delphi, s'appuiera sur des tables rondes avec des élus, les partenaires, voire des agents municipaux. Suivra une **conférence-débat à destination du grand public** dont les modalités restent à définir (novembre 2020).

A la suite de cette conférence, s'amorcera alors le travail de réécriture et de production des **livrables** attendus (novembre et décembre 2020 ; début d'année 2021).

Nous proposerons enfin, outre la **valorisation académique** du programme, la production de deux notes synthétiques et pédagogiques : un dépliant **4 pages à destination des élus et agents** d'autres communes nouvelles ou en projets - thème « accompagner le changement territorial » ; un dépliant **4 pages à destination du public** : habitants, entreprises, associations – thème « vivre le changement territorial ». Également, dans la mesure du possible, et à l'appui de stages et missions d'étudiants de Masters (Intervention et Développement Social ; Gestion des Territoires et du Développement Local ; Droit des Interventions Publiques), il pourra être envisagé la **production d'un film court** (format chaîne Youtube, durée 5 minutes) à destination des différentes parties prenantes, rendant compte de la trajectoire et du vécu d'une fusion municipale.

[1] Conscients des spécificités de l'exercice, il faudra être en mesure, en amont, de former les animateurs à la technique du focus group, à la thématique et au contexte local. Ces animateurs seront notamment les étudiants de master accompagnés des enseignants-chercheurs. De même, la mise en place logistique et l'accompagnement des publics scolaires sont essentiels.

[2] La méthode Delphi, est « un outil de construction d'un consensus, d'une culture organisationnelle commune. Concrètement, la méthode Delphi comporte au minimum trois tours d'avis et parfois plus, autant qu'il en faut pour aboutir à un maximum de consensus au sein du groupe. Chaque participant donne son avis (1), est informé des avis exprimés par les autres ainsi que des réactions par rapport à son propre avis (2) pour lui permettre de réagir en tentant de se rapprocher de la réponse consensuelle (3). » (Source : http://www.spiral.ulg.ac.be/fr/outils/methode-delphi/).

# ANNEXE 1 – PORTRAIT DE LA COMMUNE NOUVELLE DE LONGUENÉE-EN-ANJOU

## PRÉAMBULE

Le nombre des communes françaises est passé sous la barre des 35.000. Au 1er janvier 2019, il s'élève exactement à 34.970. Après s'être tassé en 2017, le mouvement de création de communes nouvelles a connu une forte reprise en 2018. Le rapprochement avec la période précédant les élections municipales, pendant laquelle les projets sont gelés, a sans doute encouragé certains élus locaux à franchir le pas.
Depuis 2015, près de 2 500 communes nouvelles (2 482 exactement) ont été créées.
Leur création est très inégalement répartie sur le territoire français. Elles sont beaucoup plus nombreuses dans le quart nord-ouest – des "terres démocrates chrétiennes qui avaient déjà été précurseurs en matière d'intercommunalité", selon Vincent Aubelle (2015) –, et demeurent en faible nombre, voire totalement absentes dans d'autres zones, comme le pourtour méditerranéen.

En Maine et Loire, depuis 2015, plus de 200 communes se sont regroupées en 41 communes nouvelles avec une quinzaine regroupant plus de 10 communes et 10 000 habitants. En 2015, cela concerne 132 communes donnant lieu à 25 communes nouvelles. En 2016, 10 communes nouvelles ont été créées avec 73 communes. Les deux années suivantes le nombre de création a nettement diminué (1 en 2017 regroupant 3 communes et 5 en 2018 concernant 11 communes).

La création de la commune nouvelle de Longuenée-en-Anjou date du 1er janvier 2016. A la suite des élections municipales de mars 2014, une réflexion est amorcée dès l'automne 2014 sur le passage en commune nouvelle. La commune de Pruillé s'associe à cette réflexion. Ceci s'explique par sa proximité géographique avec La Membrolle : la D73 qui traverse le bourg de La Membrolle constitue la limite communale entre Pruillé et La Membrolle dès la sortie du bourg de La Membrolle au lieu-dit Le Tertre. De plus, ces deux communes partagent les équipements scolaires : Pruillé étant dépourvue d'écoles, la plupart des enfants de maternelle et d'élémentaire fréquentent les écoles de La Membrolle.

## SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET PAYSAGES

La commune nouvelle Longuenée-en-Anjou se situe au nord-ouest d'Angers, et constitue la limite nord de la communauté d'agglomération.
Elle est desservie par l'axe Angers-Rennes (D775), mise à 2X2 voies en 2017, mettant Angers à 10-15 minutes en voiture.
Les communes déléguées sont reliées entre elles par la D105. (L'ancienne commune de) Pruillé présente quelques particularités : située au nord-est de la D775, seulement reliée au reste de la commune par un giratoire récemment érigé sur cette voie, elle se prolonge au nord-est de la Mayenne seulement franchissable (dans ce territoire) par un bac ouvert en période estivale…

Le territoire, d'une superficie de 53.50 km², bénéficie d'une diversité d'occupations et d'ambiances liées notamment au :

- Patrimoine bâti : château du Plessis-Macé, lieu emblématique des représentations du festival d'Anjou et petit patrimoine (fours à chaux, dolmen, églises…)
- La Mayenne à Pruillé : itinéraire La Vélo Francette® sur l'ancien chemin de halage, présence d'un port, d'une guinguette et d'écluses. (Notons par ailleurs que des aménagements cyclables ont été réalisés le long de la D 105, reliant les différents villages de Longuenée-en-Anjou).
- L'agriculture : présence de haies et paysage de bocage
- La forêt de Longuenée (206 ha sur la commune de La Membrolle ; 600 ha au total).

Château du Plessis-Macé

Forêt de Longuenée

Port de Pruillé

Dolmen de Fessine

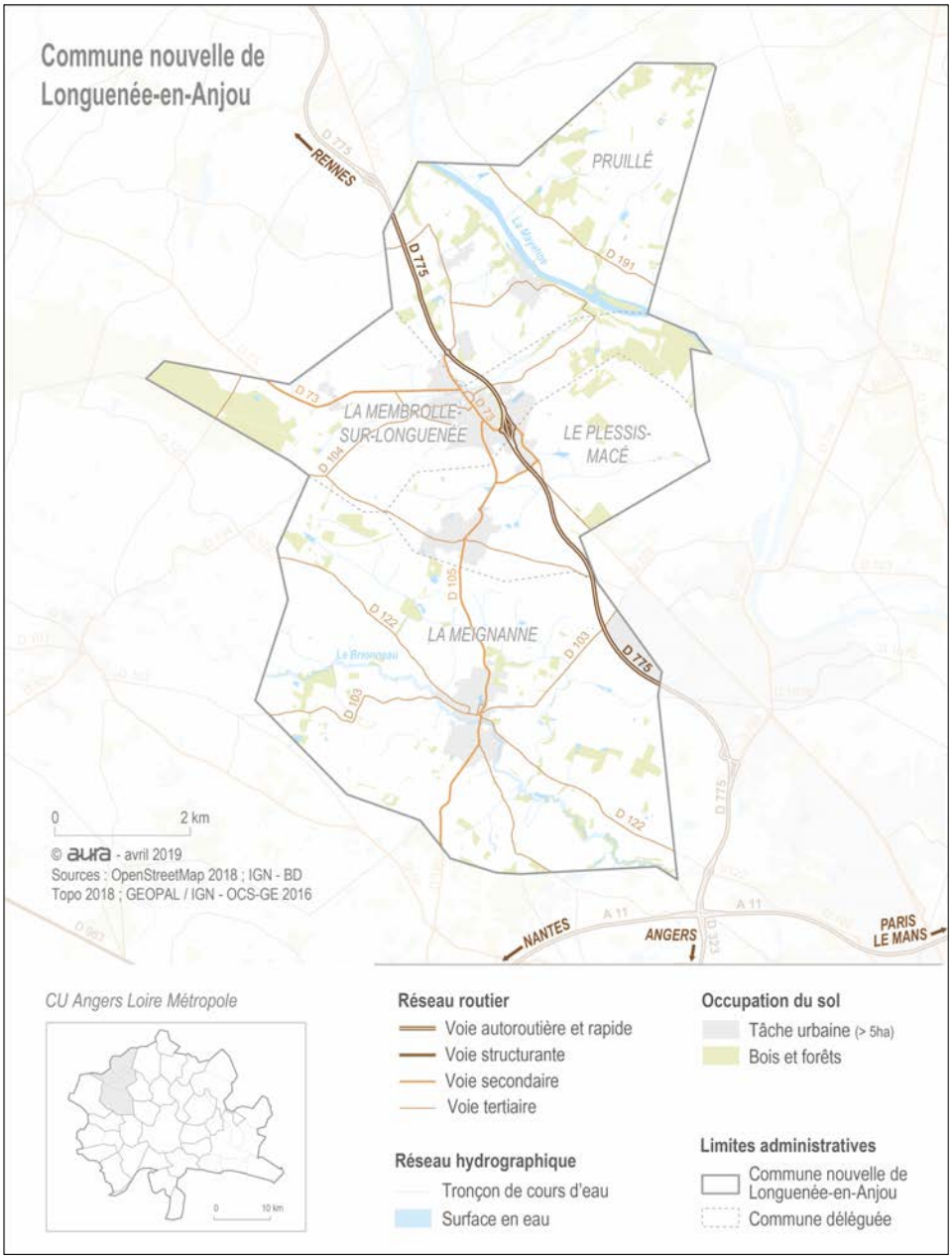


## DONNÉES DE CADRAGE

### Population

La commune a connu un important développement ces dernières années, notamment à la Membrolle-sur- Longuenée. L'évolution de la population à l'échelle de la commune nouvelle a été très forte entre 1999 et 2016 (données 2013) avec 1 653 habitants supplémentaires. De nombreuses opérations résidentielles ont été réalisées durant cette période avec pour chaque commune des pics de production de plus de 40 logements par an.

| | Population 1999 | Population 2016 | Évolution pop 1999-2016 |
|---|---|---|---|
| La Membrolle-sur-Longuenée | 1 454 | 2 051 | 41% |
| Le Plessis-Macé | 950 | 1 303 | 37% |
| La Meignanne | 2 054 | 2 274 | 11% |
| Pruillé | 531 | 723 | 36% |
| **TOTAL Longuenée-en-Anjou** | **4 989** | **6 351** | **27%** |
| CU Angers Loire Métropole | 256 811 | 293 701 | 14% |

Les communes déléguées de Longuenée-en-Anjou sont caractéristiques des communes périurbaines, dont les habitants travaillent pour l'essentiel à l'extérieur de leur commune et utilisent leur véhicule personnel pour se rendre à leur lieu de travail.

## Économie et emplois

| **Nombre d'emplois 2015 – Longuenée en Anjou** | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Nb d'emplois agricoles | Nb d'emplois dans l'administration publique, enseignement, santé, action sociale | Nb d'emplois dans la construction | Nb d'emplois dans l'industrie | Nb d'emplois dans le commerce, transports et services divers | **Total** |
| 121 | 253 | 360 | 768 | 346 | **1848** |
| 7 % | 14 % | 19 % | 42 % | 19 % | |

| **Évolution des emplois 2010-2015 - Longuenée-en-Anjou** | | | |
|---|---|---|---|
| Nb emplois 2010 | Nb emplois 2015 | Évolution 2010-2015 du nombre d'emplois (%/an) | Variation du nombre d'emplois |
| 1817 | 1759 | -0,7% | -58 |

| **Évolution nombre établissements 2012-2015** | | |
|---|---|---|
| Total nb établissements au 31/12/2012 | Total nb établissements au 31/12/2015 | Évolution 2012-2015 (en %/ an) |
| 371 | 372 | 0,1% |

Le tissu économique est composé essentiellement de TPE artisanales et industrielles. 8 grandes entreprises sont installées sur le territoire de Longuenée-en-Anjou, dont :

- l'entreprise Bouvet, qui compte 600 emplois (fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction) dans la zone de la Chevalerie (extension Ouest) à La Membrolle.
- le groupe Luc DURAND (BTP) compte 450 emplois sur la totalité de ses 10 sites géographiques dont le site de Pruillé dans la zone de la Chesnaie à Longuenée-en-Anjou.

Longuenée-en-Anjou a intégré dès 2016 l'écosystème #AngersFrenchTech (promu en région angevine par Angers Loire Métropole) en s'inscrivant en tant que « territoire d'expérimentation en milieu rural ».

Commune périurbaine, Longuenée-en-Anjou est également marquée par l'agriculture, ici essentiellement tournée vers la polyculture élevage (laitier et bovin) ; on y recense 50 exploitations agricoles.

## Équipements et services

Le territoire bénéficie d'une offre qualitative en équipements et services, notamment de proximité.

C'est à La Meignanne que l'on trouve le plus de commerces et services de proximité : 2 boulangeries, 1 boucherie, 2 fleuristes, 1 pharmacie, 1 bureau de poste.

A La Membrolle se trouve le plus grand nombre de médecins généralistes (4) et spécialistes de la santé (orthophoniste, pédicure, sage-femme, masseur kinésithérapeute).

Au Plessis-Macé, il n'y a pas de boulangerie, mais une boucherie et une supérette.

A Pruillé, il n'existe plus de commerces de proximité, à l'exception de 2 restaurants dont la guinguette. Dans cette commune déléguée se trouve un camping. Les équipements sportifs sont répartis sur l'ensemble des quatre communes déléguées.

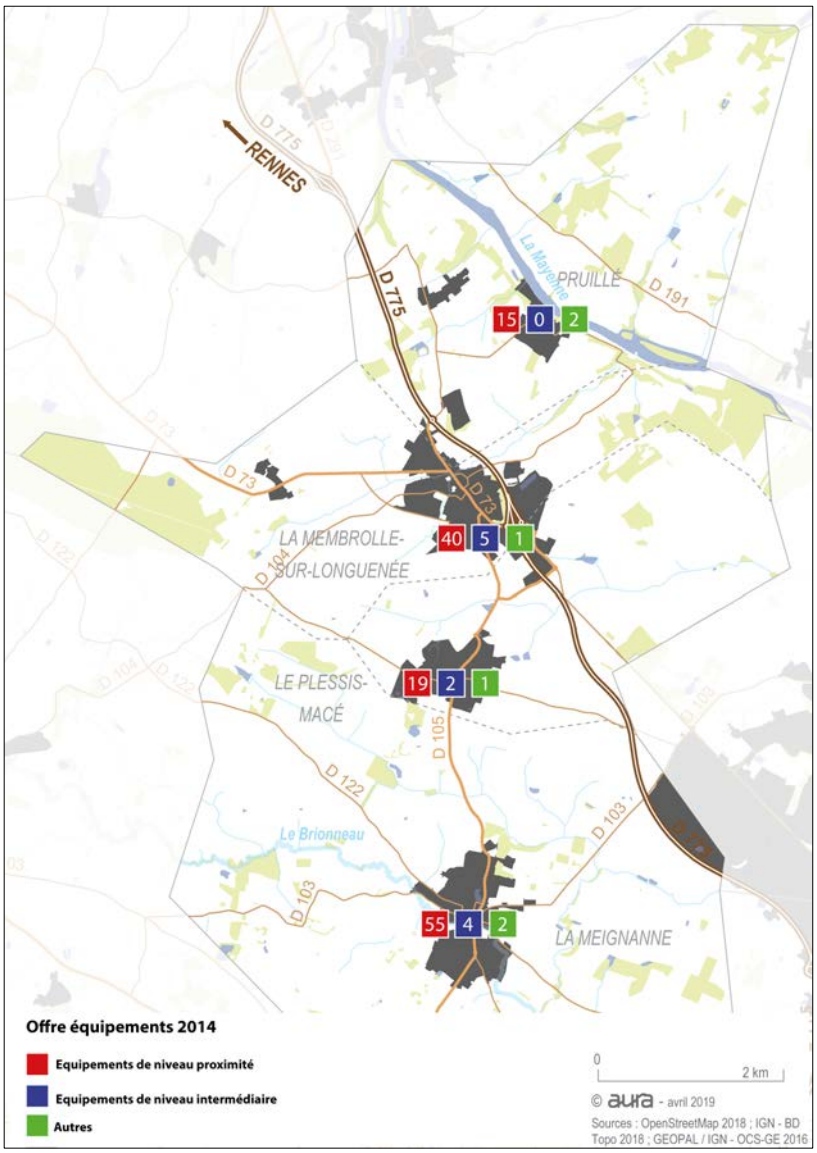


## CONTEXTE ET GOUVERNANCE

### Contexte

Les communes de La Membrolle-sur-Longuenée, Le Plessis-Macé et La Meignanne entretiennent des liens dès 1964 avec la création du SIVM de Longuenée, ayant pour compétences, la voirie, les bâtiments et les espaces verts. La gestion de l'espace Longuenée, équipement structurant sur le plan culturel et des loisirs, créé en 2008, relève de ce syndicat.

Les communes du Plessis-Macé et La Meignanne sont entrées dans le district d'agglomération angevine le 1er janvier 1994. La commune de La Membrolle-sur-Longuenée y est entrée plus tard, le 1er janvier 1996.

A l'automne 2014, après les élections municipales, les élus de ces trois communes engagent une réflexion sur le passage en commune nouvelle, à laquelle s'associe la commune de Pruillé de par sa proximité avec La Membrolle (*cf préambule*). La loi du 7 août 2015 portant une nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe » accélère les choses : d'avril à décembre 2015 le processus de fusion est engagé pour une mise en place le 1er janvier 2016. L'arrêté préfectoral portant création de la commune nouvelle date du 23 novembre 2015.
Le SIVM de Longuenée est dissout le 31 décembre 2015 et les compétences qu'il exerçait sont reprises par la commune nouvelle.

| Communes avant 2016 | EPCI | Commune nouvelle après 2016 | EPCI |
|---|---|---|---|
| La Membrolle-sur-Longuenée | CA Angers Loire Métropole | Longuenée-en-Anjou | CU Angers Loire Métropole |
| Le Plessis-Macé | | | |
| La Meignanne | | | |
| Pruillé | CC de la Région du Lion d'Angers | | |

## Gouvernance

**Le Maire** : Jean-Pierre HEBE

**Le comité des maires** comprend les 4 maires délégués sous la présidence du maire de Longuenée : Philippe RETAILLEAU maire délégué de La Meignanne adjoint patrimoine, en charge des espaces verts ; Claude GUÉRIN maire délégué de La Membrolle-sur-Longuenée, adjoint en charge du sport et des associations ; Sylviane DUARTE maire délégué du Plessis-Macé, adjointe en charge des affaires scolaires ; Daniel RAVERDY maire délégué de Pruillé, adjoint en charge de l'urbanisme et de la voirie

**Le Bureau** est composé de 9 membres : le maire, les 4 maires délégués et 4 adjoints

**Le conseil municipal :** 43 conseillers municipaux + le Bureau, soit 52 membres au total. Lors de la fusion, le nombre de conseillers municipaux était de 66. Pour des raisons professionnelles ou personnelles, certains élus ont dû mettre fin à leur mandat. Pour d'autres, un tel changement de gouvernance qui n'avait pas été anticipé lors des élections municipales de 2014, est la raison principale qui a conduit certains conseillers municipaux à démissionner de leur mandat.

**8 commissions**
- Activités économiques, tourisme
- Affaires scolaires
- Culture, Communication, Intercommunalité
- Finances
- Patrimoine, Espaces verts
- Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Seniors
- Sports Associations
- Urbanisme, Déplacements, Voirie

Création d'un **CCAS**, dont le Conseil d'Administration est composé de 16 membres. Les missions qui lui sont dévolues sont les suivantes : aides sociales obligatoires et facultatives, gestion des Sans Domicile Fixe et des actions de solidarité, gestion de l'habitat social, services à la personne, gestion patrimoniale des anciens CCAS, lien entre les action caritatives, gestion du foyer logement de La Meignanne.

Élaboration d'une **charte de la commune nouvelle** constituant la base des engagements politiques constitutifs de la création de la commune nouvelle. Elle a été adoptée par les 4 conseils municipaux des communes fondatrices.

## ANNEXE 2 - BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

### Ouvrages, Rapports, Études


Aubelle V., *Panorama des communes nouvelles*, Association des maires de France, février 2017.

Aubelle V., Gibert P., *La commune nouvelle*, Berger-Levrault, 2015.

Bazoche M., *Commune ou ville intercommunale, de Condorcet à N. Sarkozy (1793, 2009)*, L'Harmattan, 2010.

Bouba-Olga O. (dir.), *Dynamiques territoriales. Éloge de la diversité*, Atlantique, 2017.

Charmes E., *La revanche des villages,* La République des idées, 2019.

Dodier R. (dir.), *Habiter les espaces périurbains*, Presses Universitaires de Rennes, 2012.

Bernot B., *Enquête : communes nouvelles, où en êtes-vous ?*, Territoires Conseils, Caisse des dépôts, Association des maires de France, novembre 2017.

Faure B., *Droit des collectivités territoriales*, Dalloz, 2018.

Fouquet J., *L'archipel français. Naissance d'une nation multiple et divisée*, Le Seuil, 2019.

Lenfant T., *La commune nouvelle, enjeux et perspectives d'un nouveau régime de fusion de communes*, Thèse Paris I, décembre 2018.

Manable Ch., Gatel F., *Les communes nouvelles, histoire d'une révolution silencieuse : raisons et conditions d'une réussite*, Rapport d'information n°563, Sénat, avril 2016.

Petit Ph., Gardere A., Dumas G., Denis B., *Commune nouvelle : réussir sa fusion*, Territorial éditions, 2015.

Rebeyrotte R., Viala A., *La commune dans la nouvelle organisation territoriale*, Rapport d'information de l'Assemblée Nationale, n° 2191, du 24 juillet 2019.

Steckel-Assouère M.-C., *Regards croisés sur les mutations de l'intercommunalité*, L'Harmattan, 2014.

Vanier M. (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*, PUR, 2009.

Verpeaux M. et Pécheul A., *Les communes nouvelles*, Lexisnexis, 2016.

Ville F., *Communes nouvelles. Atouts... et dangers*, Salientes éd., Nantes, 2017.


### Articles


Aiquel P., « Communes nouvelles : lever les derniers freins », La Gazette des communes, des départements, des régions, n° 2341, 2016, p. 28-34.

Aubelle V., « Les conditions de fluidification du fonctionnement de la commune nouvelle », *Actualité Juridique Collectivités Territoriales*, 2015, p. 88-92.

Avenel C., « Les enjeux et les impacts de la réforme territoriale sur la mise en œuvre des politiques sociales », *Revue française des affaires sociales*, n°2, 2017, p. 359-392.

Béhar D., « Réforme territoriale : la fin d'un cycle ? », *L'Économie politique*, vol. 68, no. 4, 2015, p. 36-46.

Bideau B., « Les communes nouvelles françaises (2010-2019) : une réforme territoriale silencieuse », *Annales de géographie*, n°728 4/2019, p. 57-85

Blouet A., « La commune nouvelle doit permettre de repenser l'intercommunalité », Maires de France, n°343, 02/2017, p. 20-21.

Deffigier C., « Communes, communes nouvelles, communes associées, un ménage à trois », *JCPA*, 01/2017, p. 36.

Frinault T., « Les communes nouvelles : l'invité surprise de la réforme territoriale », *Revue française d'administration publique*, vol. 162, n°2, 2017, p. 277-294.

Gardère A., « Communes nouvelles : un nouvel encouragement législatif ! », *JCPA*, janvier 2019, p. 2.

Hélias A., « Communes nouvelles, l'heure des comptes », *Le courrier des maires*, 4 avril 2019.

Kada N., « Les "communes nouvelles", vous avez dit nouvelles ? », *RFAP*, 2017, n°162, p. 267.

Martin-Genier, P., « Les fusions de communes : profiter des avantages, éviter les écueils », *La Lettre du cadre territorial*, 01/2018, n° 514, p. 20.

Pasquier R., « Une révolution territoriale silencieuse ? les communes nouvelles entre européanisation et gouvernance territoriale », *RFAP*, 2017, n°162, p. 239.

Pasquier R., « Communes nouvelles : une révolution territoriale silencieuse ? », *Revue française d'administration publique*, n° 162, 12/2017, p. 224.

Pasquier R., « Une révolution territoriale silencieuse ? Les communes nouvelles entre européanisation et gouvernance territoriale », Revue Française d'Administration Publique, 1er décembre 2017, p. 239.

Pontier J.-M., « L'État et la cohésion des territoires », *AJDA L'Actualité Juridique Droit Administratif*, n°25, 2019, p. 1439-1447.

Offner J.-M., « Les territoires de l'action publique locale. Fausses pertinences et jeux d'écarts », *Revue française de science politique*, vol. 56, n°1, 2006, p. 27-47.

Rey S., Riffard J., « Communes nouvelles : quelles conséquences pour les fonctionnaires territoriaux ? », *La Lettre du cadre territorial*, 01/2016, n° 494, p. 46.

Rey S., « Commune nouvelle : les incidences sur les structures existantes ? », *La Lettre du cadre territorial*, 02/2016, n° 495, p. 60.

Rossi A., Viale M.-Ch., « Communes nouvelles : comment organiser les ressources humaines ? », *Service public territorial*, 09/2017, n° 28, p. 8.

Sandro M., Souletie A., Turban S., « Une approche économique de la réforme territoriale », *Économie & prévision*, vol. 206-207, n°1, 2015, p. 183-191.

Servière S.-F., « Pourquoi faut-il fusionner les petites communes et mutualiser les plus grosses ? », *IFRAP* 2016.

Zardet V., Noguera F., « Quelle contribution du management au développement de la dynamique territoriale ? Expérimentation d'outils de contractualisation sur trois territoires », *Gestion et management public,* vol. volume 2/2, n°4, 2013, p. 5-31.

## ANNEXE 3 – BUDGET PREVISIONNEL

| | **Montant en euros** |
|---|---|
| POSTES COUVERTS PAR LA SUBVENTION | |
| Déplacements<br>- Chercheurs<br>- Etudiants | <br>1 750 € (UA)<br>1 000 € (UA) |
| Achat de données | 0 € |
| Rémunérations de chercheurs contractuels (post-doctorants, stagiaires étudiants master, etc.)<br>- Stages Master (10 mois cumulés) | <br>6 000 € (UA) |
| Prestations de service (passation d'entretiens, retranscriptions, traitements cartographiques, appui dans l'organisation de réunions, etc.)<br>- Traitements et analyses statistiques<br>- Traitements cartographiques<br>- Expertise / contributions à réunions…<br>- Retranscriptions d'entretiens (prest. à déf.) | <br>3 750 € (Aura)<br>3 250 € (Aura)<br>3 000 € (Aura)<br>2 000 € (UA) |
| Ateliers étudiants<br>- Atelier Master GTDL<br>- Missions collectives Master GTDL (x2) | <br>500 € (UA)<br>2 000 € (UA) |
| Actions de valorisation (impressions, graphisme, captations, organisation des séminaires, etc.)<br>- Colloque final<br>- Valorisation scientifique en colloques (5 mobilités / inscriptions) | <br>1 500 € (UA)<br>4 000 € (UA) |
| Petit matériel (dictaphones, logiciels, etc.)<br>- Achats d'ouvrages | <br>500 € (UA) |
| Autres (préciser)<br>- Frais de gestion de projet (2,5 %) | <br>750 € (UA) |
| **Sous-total** | **30 000,00 €** |
| POSTES COUVERTS PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS | |
| Rémunération du ou des chercheurs titulaires (équivalent 0,6 ETP sur dix mois) | (Université d'Angers) équivalent 20 000 € |
| Autres (préciser)<br>Ingénierie cartographique – salaire (5 jours ouvrés)<br>Captation vidéo | (Université d'Angers)<br>équivalent 800 €<br>équivalent 1 500 € |
| LE CAS ÉCHÉANT, POSTES COUVERTS PAR LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE | |
| Autres (préciser)<br>Mise à disposition de locaux – équivalent location | (Longuenée-en-Anjou) équivalent 1 200 € |
| LE CAS ÉCHÉANT, POSTES COUVERTS PAR D'AUTRES PARTENAIRES | |
| Le cas échéant, rémunération de membres de l'équipe | (Aura) équivalent 1 500 € |
| Autres (préciser)<br>Ingénierie statistique et cartographique – Mise à disposition de matériels, logiciels, données | (Aura) équivalent 2 500 € |
| **Total** | **57 500,00 €** |

## ANNEXE 4 – FORMULAIRE DE CANDIDATURE

**Réponse à la consultation 2019**

**Titre du projet :**
LA COMMUNE NOUVELLE FAIT-ELLE TERRITOIRE ? LONGUENÉE-EN-A.
Comprendre les impacts d'une fusion communale
sur l'organisation spatiale, fonctionnelle, économique et sociale

### A. L'équipe

**Nom et qualité du/de la porteur·euse du projet (membre de l'établissement d'enseignement supérieur français gestionnaire de la subvention)** :

Annabelle MOREL-BROCHET, MCF Géographie et aménagement

**Établissement et laboratoire de rattachement du/de la porteur·euse du projet :**

Université d'Angers - Laboratoire ESO-Angers, UMR CNRS 6590 Espaces et SOciétés (ESO)

**Mail et téléphone du/de la porteur·euse du projet :**

annabelle.morel-brochet@univ-angers.fr
02 41 22 63 42 – 06 48 29 28 15

**Nom, qualité, établissement de rattachement et, le cas échéant, laboratoire des autres membres de l'équipe de recherche :**

Pour l'Université d'Angers
Emmanuel BIOTEAU, MCF-HDR Géographie ; Laboratoire ESO-Angers, UMR ESO CNRS 6590
Vincent GABORIAU, MCF Droit ; Centre Jean Bodin, CJB, UPRES EA n°4337
Isabelle LEROUX-RIGAMONTI, MCF Sciences économiques ; Groupe de recherche angevin en économie et management, GRANEM, Fédération CNRS n°3435 TEPP
Martine LONG, MCF-HDR Droit ; Centre Jean Bodin, CJB, UPRES EA n°4337
Jérôme PRUGNEAU, PRAG Géographie, associé ESO-Angers

Sont également associés (pour l'AURA) :
Alexandra LE PROVOST, directrice, géographe
Isabelle LEULIER-LEDOUX, architecte-urbaniste
Stéphanie HERVIEU, sociologue

### B. Le projet

**Collectivité associée et nombre d'habitants :**

LONGUENÉE-EN-ANJOU (Maine-et-Loire), 6 351 habitants (2016)

**Nom et qualité du/de la référent·e au sein de la collectivité associée :**

Jean-Pierre HÉBÉ, maire de Longuenée-en-Anjou

**Mail et téléphone du/de la référent·e :**

maire@longuenee-en-anjou.fr - 06 22 44 34 61

**Résumé synthétique de la problématique de l'étude de cas** (500 caractères espaces compris maximum) :

La création de la commune nouvelle de Longuenée-en-Anjou, au-delà d'un nouveau périmètre, impacte organigramme administratif et fonctionnel, organisation des services publics, mobilités et usages quotidiens… Il s'agit là, non d'un événement, mais d'une transition qui engage le territoire dans une temporalité longue et évolutive. Cette étude de cas analyse les facteurs de réussite d'une fusion communale et ses incidences sur les territoires (organisation des services publics, vécus, gouvernance).

**Résumé synthétique du dispositif de valorisation et d'association des acteurs·rice·s du territoire** (500 caractères espaces compris maximum) :

Le projet est co-construit avec Longuenée-en-Anjou et l'AURA. Les autres partenaires (CNFPT, Inspection académique de Maine-et-Loire, Gendarmerie nationale, La Poste), sont impliqués à divers degrés : diagnostic, hypothèses, enquête, accès aux acteurs et à l'information… La valorisation inclut, outre les livrables et productions académiques, un séminaire de co-production (tables rondes), une conférence-débat grand public, deux dépliants pédagogiques, voire la production d'un film court.

**Mots-clés :**

Commune nouvelle – fusion – services publics – gouvernance – transformations territoriales – vécus – facteurs de réussite

## ANNEXE 5 – CURRICULUM VITAE

### Annabelle MOREL-BROCHET
Maîtresse de conférences en Géographie et Aménagement

### Coordonnées professionnelles
Université d'Angers - UFR LLSH - Département de Géographie
UMR ESO CNRS 6590 Espaces et Sociétés
5 bis boulevard Lavoisier - 49045 Angers cedex 01
annabelle.morel-brochet@univ-angers.fr - 02 41 22 63 42 / 06 48 29 28 15


### Parcours et activités
Annabelle Morel-Brochet est maîtresse de conférences en Géographie et Aménagement depuis 2012. Elle a réalisé une thèse à Paris I sur *Ville et campagne à l'épreuve des modes d'habiter. Approche biographique des logiques habitantes*. A l'Université d'Angers depuis 2017, ses recherches au sein du laboratoire ESO portent sur les modes d'habiter, spécialement dans les territoires périurbains et ruraux. Elle questionne les pratiques et représentations habitantes sous l'angle du rapport au lieu et au territoire, des mobilités, de la transition socio-écologique.

### Responsabilités actuelles
Directrice du Département de Géographie de l'Université d'Angers
Responsable des Licences 1

### Expériences de recherche collective (extrait)
2012. *Les transformations morphologiques et sociales des quartiers pavillonnaires et leur réception sociale*, ANR Ville durable 2009 : Projet BIMBY « Stratégie de densification, de diversification et de régénération des tissus pavillonnaires ».
2012. *Les territoires périurbains entre dépendance automobile et ségrégation socio-spatiale : les ménages modestes fragilisés par les coûts de la mobilité,* PUCA, Programme « La mobilité et le périurbain à l'impératif de la ville durable : ménager les territoires de vie des périurbains »
2010. *Grandir et vieillir dans le périurbain francilien.* Projet « Mobilités résidentielles des ménages périurbains franciliens face à la dépendance automobile », LVMT – Région Ile-de-France.
2008. *Vieillir en pavillon : mobilités et immobilités des personnes âgées dans l'espace périurbain*, PUCA.

### Publications (extrait)
Morel-Brochet A., Rougé L., 2017. « Vieillir dans le périurbain francilien. Quotidien, ajustements et arbitrages des retraités du périurbain francilien », *Gérontologie et société*, vol. 39, n°152 : Habiter chez soi jusqu'au bout de sa vie, p. 41-56.
Morel-Brochet A. et Charmes E., 2014. « Densifier le pavillonnaire par le pavillonnaire ? Perspectives françaises sur les logiques des habitants », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 58, n°165 : L'urbanisation diffuse à l'aune du développement durable, p. 367-389.
Motte-Baumvol B., Belton-Chevallier L., Morel-Brochet A., 2014. « Les territoires périurbains entre dépendance automobile et ségrégation socio-spatiale : les ménages modestes fragilisés par les coûts de la mobilité », *in* Aubertel P. (éd.), *Vivre en ville hors des villes*, Les éditions Recherche du PUCA, 142 p., p. 63-76.
Morel-Brochet A., Ortar N. (coord.), 2014. Numéro thématique « Les modes d'habiter à l'épreuve de la durabilité », *Norois*, n°231.
Aragau C., Morel-Brochet A., 2013. « Rester ou quitter sa maison : l'ancrage résidentiel périurbain à l'épreuve du vieillissement » in *Habiter et vieillir*, Rouyer A., Membrado M. (dir.), Toulouse, Ed. ERES, p. 105-120.
Morel-Brochet A., Ortar N. (dir.), 2012. *La fabrique des modes d'habiter. Homme, lieux et milieux de vie*, collection Habitat et société, Paris, L'Harmattan, 313 p.
Morel-Brochet A., Motte-Baumvol B., 2010. « Les périurbains : tactiques du quotidien, stratégies résidentielles et résistance des modes d'habiter », in *Mobilités et modes de vie métropolitains : les intelligences du quotidien*, Massot M.H. (dir.), Paris, Éditions L'œil d'Or, p. 93-112.

**Emmanuel BIOTEAU**
Maître de conférences en Géographie

## Coordonnées professionnelles

Université d'Angers - UFR LLSH - Département de Géographie
UMR ESO CNRS 6590 Espaces et Sociétés
5 bis boulevard Lavoisier - 49045 Angers cedex 01
emmanuel.bioteau@univ-angers.fr - 02 41 22 63 40

## Parcours et activités

Emmanuel Bioteau est maître de conférences en Géographie depuis 2007. Il a récemment soutenu une habilitation à diriger des recherches portant sur Les constructions spatiales des solidarités. *Depuis* 2018, il est directeur du site angevin de l'UMR ESO. Ses recherches portent sur l'économie sociale et solidaire et sur les initiatives citoyennes de développement local, plus particulièrement dans les espaces ruraux et de petites et moyennes villes.

## Responsabilités actuelles

Directeur adjoint de l'UMR ESO, site d'Angers
Co-responsable de la mention de Master Gestion des Territoires et Développement Local (GTDL), Géographie-Économie-Gestion.

## Expériences de recherche collective (extrait)

2016-2017, Animateur scientifique du programme : *Vie Associative, Formation des Bénévoles et Disparités Territoriales en Pays de la Loire*. Programme de recherche sous contrat de la DRJSCS Pays de la Loire, associant Le Mouvement associatif des Pays de la Loire, ESO-Angers et ESO-Nantes. Coordination de 6 stages étudiants. (Bioteau E., dir.).
2015-2016, Partenariat avec la Fondation Gabriel Péri. Programme de recherches sur *La place de l'Economie Sociale et Solidaire dans les politiques publiques métropolitaines* (Bioteau E., dir.).
2014-2015, Programme régional Expertise au Profit des Territoires, Région Pays de la Loire, *Innovations Sociales et Technologies dans l'ESS*, Billaudeau V. (ESO) et Christofol H., co-responsables.
2014 : dépôt (dossier non retenu, classé 4/10, les 3 premiers financés) projet de Programme régional Expertise au Profit des Territoires, Région Pays de la Loire, *Vivre (dans) Les Nouvelles Campagnes*, Bioteau E., porteur
2012-2013, Programme régional Expertise au Profit des Territoires, Région Pays de la Loire, *Argent des Particuliers, Médiation Sociale*, Gaillard R. et Bioteau E. (co-responsables).

## Publications (extrait)

Bioteau E, 2018, Constructions Spatiales des Solidarités. Pour une géographie des solidarités, Habilitation à Diriger des Recherches soutenue le 7 septembre 2018, Université d'Angers, 2 volumes, 350 pages.
Pierre G., Bioteau E., 2017, « L'ancrage territorial des coopératives de proximité en réponse à des besoins sociaux localisés. Etudes de cas dans l'ouest français », in *Norois*, Presses Universitaires de Rennes, Numéro 242 (2017-1), p.25-37.
Billaudeau V., Bioteau E, Minetto B., Pierre G., 2016, « Le Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) d'Ancenis : quels impacts pour le territoire ? », Revue *Communication et Organisation*, 2016-2, n°50, p. 61-76.
Bioteau, E., Féniès-Dupont, K., (dir.), 2015. *Développement solidaire des territoires. Expériences en Pays de la Loire*, Collection « Economie et Société », Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 220 p.
Glémain, P., Bioteau, E., (dir.), 2015. *Entreprises solidaires. L'économie sociale et solidaire en question(s)*, Collection « Economie et Société », Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 286 p.
Bioteau, E., Fleuret, S., 2014, "Quelques jalons pour une géographie de l'économie sociale et solidaire", *in Annales de Géographie*, 697(3/2014), mai-juin 2014, Armand Colin, p. 890-911.
Bioteau, E., Fleuret, S., avec la collaboration de Pierre, G., cartographie Giffon, S., 2008, *Atlas de l'Economie Sociale et Solidaire - Pays de la Loire*, CRES des Pays de la Loire : [en ligne] http://www.cres-pdl.org/ATLAS/Accueil.htm.

**Vincent GABORIAU**
Maître de conférences en droit public

## Coordonnées professionnelles

Université d'Angers - UFR DEG
Centre Jean Bodin, CJB, UPRES EA n°4337
13, allée François Mitterrand - BP 13633 - 49036 ANGERS CEDEX 01
vincent.gaboriau@univ-angers.fr - 02 41 96 21 58

## Parcours et activités

Vincent Gaboriau est maître de conférences en droit public à l'Université d'Angers depuis 1998. Il a réalisé une thèse en 1997 sur « Les cabinets des exécutifs locaux ». Ses recherches portent sur le droit administratif et le droit des collectivités territoriales. Ses recherches, ses enseignements et ses fonctions électives locales l'ont conduit à renforcer les partenariats entre l'Université et les collectivités territoriales ou leurs institutions. Il a ainsi siégé en qualité de personnalité qualifiée au sein du Comité Régional d'Orientation du Centre National de la Fonction Publique Territoriale de 2009 à 2014, et participé à des programmes de recherche avec le CNFPT ou l'Association des Maires. Il a mis en place, et assure la direction, de la licence professionnelle Métiers des administrations et collectivités territoriales en partenariat avec le CNFPT et les cinq Centres de gestion de la fonction publique territoriale des Pays-de-la-Loire. Ses enseignements portent sur le droit administratif (général et spécialisé), le droit des collectivités territoriales, les transferts de compétences, les préparations aux concours administratifs. Il assure, depuis 1995, des formations auprès de fonctionnaires territoriaux ou d'élus locaux.

## Responsabilités actuelles

Responsable de la licence professionnelle Métiers des administrations et collectivités territoriales depuis 2008
Membre des jurys de concours de rédacteur territorial principal, attaché territorial et de l'examen professionnel d'attaché territorial principal
Maire-adjoint de la commune de Mazé-Milon ; Conseiller communautaire de la Communauté de communes Baugeois-Vallée depuis 2014
Membre du Conseil Régional d'Orientation du Centre National de la Fonction Publique Territoriale de Pays-de-la-Loire de 2009 à 2014

## Expériences de recherche collective

Co-responsable de l'axe 5 du programme de recherche BonDroit : Sensibilisation au bonheur et mobilisation des acteurs territoriaux ligériens.
Membre du comité d'organisation du colloque « Bien-être dans la ville », 3-4 juin 2019.
Participation au projet de recherche STRADA (« Sciences et TRansdisciplinarité Autour Des Autoroutes »).

## Publications (extrait)

Gaboriau V., « Revisiter les logiques des proximité dans les nouvelles intercommunalités ». *Bulletin juridique des collectivités locales*, n°7-8/2017, p.501-504.
Gaboriau V., « L'animal et le maire » In : Lambert-Wiber S, Hourmant F. *L'animal et le pouvoir*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2016. p. 139-153.
Gaboriau V., « L'expropriation ou le principe de dualité ». In : *Aux confins du droit : Mélanges-Hommage amical à Xavier Martin*. Poitiers, Issy-les-Moulineaux : Presses universitaires juridiques de Poitiers, LGDJ lextenso éditions, 2015. p. 183-193.
Gaboriau V., « La mutualisation dans les services publics, nouvel enjeu de coopération ». *Revue de droit sanitaire et social*. 2012. n°1 p. 45 – 55.
Gaboriau V., « Les maisons de santé, une réponse aux besoins collectifs ». *Revue Lamy des collectivités territoriales*. 2011. n°69 p. 64 – 67.
Gaboriau V., « L'orgue était-il culturel ou cultuel ? ». *Actualité Juridique Droit Administratif*. 2007. n°38 p. 2086-2089.
Gaboriau V., « La difficile réforme de la fonction publique territoriale ». *Les cahiers administratifs et politistes du Ponant*. 2005. n°12 p. 187-201.
Gaboriau V., Bernard de Lajartre A. (dir), *Les collectivités territoriales face aux risques physiques*. 2004. p. 261.

**Isabelle LEROUX-RIGAMONTI**
Maître de Conférences en sciences économiques

## Coordonnées professionnelles

Université d'Angers - UFR DEG
GRANEM (EA 7456, Fédération CNRS 3435 TEPP)
13, allée François Mitterrand - BP 13633 - 49036 ANGERS CEDEX 01
Isabelle.leroux@univ-angers.fr - 02 41 34 69 58

## Parcours et activités

Isabelle Leroux est maître de conférences en sciences économiques à l'Université d'Angers. Elle a réalisé une thèse en 2002 sur « La négociation dans la construction du territoire. Une approche institutionnaliste » (Toulouse I Capitole). Ses champs de recherche sont l'économie industrielle, l'économie régionale, la stratégie, avec des applications empiriques comme les biotechnologies végétales, les clusters industriels, l'économie sociale et solidaire, l'économie carcérale. Elle a par ailleurs diverses implications associatives autour des questions relatives au handicap et à l'humanitaire.

## Responsabilités actuelles

Co-responsable de la mention de Master Gestion des Territoires et Développement Local (GTDL), formation initiale et continue, ouverte à l'alternance. Partenariat Géographie-Économie-Gestion.
Membre citoyen associé Conseil de Développement Loire Angers ; auditions Ministère de la Justice et Cour des Comptes (2017), membre permanent du Conseil Scientifique de la Mutualité Française Anjou-Mayenne (MFAM), groupe VYV (2006-2017).

## Publications (extrait)

LEROUX I., RIGAMONTI E. (2018), L'inefficience des partenariats public/privé appliqués aux prisons françaises, Revue d'Économie Industrielle, 162, pp. 99-126.
DENIS J. - C., LONG M., CAILLEAU T., FAVREAU M., LEROUX I., et al. (2017). Contribution à la réflexion collective de la commission du Conseil de Développement : quelle ambition pour quelle métropole ?, Angers : Conseil de Développement de la région d'Angers, Décembre, rapport, 22 p.
LEROUX I., RIGAMONTI É. (2017), Pour une lecture institutionnaliste de l'acceptabilité locale d'un établissement carcéral. Ambivalences économiques et relégation spatiale, Revue Economie et Institutions, 25.

En cours (2019-…) : ANR SCAENA, Scènes Culturelles, Ambiances Et traNsformations urbAines, GRANEM) (2019) en partenariat avec les universités de Nantes, Grenoble et Austin (USA, Texas) sous la direction de Dominique-Sagot Duvauroux, GRANEM, Université d'Angers.
En cours (2015-…), VEGETOUR, RFI Végétal et Tourisme, Angers Tourisme Lab, GRANEM, ESTHUA Angers (J.R. Morice, géographe) et SMART-LERECO Agrocampus Ouest (B. Plottu, économie), Sur l'attractivité urbaine. Rénovation urbaine, gestion transitoire des friches et patrimonialisation du végétal urbain.

**Martine LONG**
Maître de conférences (HDR) en droit public, classe exceptionnelle

**Coordonnées professionnelles**
Université d'Angers - UFR DEG
Centre Jean Bodin, CJB, UPRES EA n°4337
13, allée François Mitterrand - BP 13633 - 49036 ANGERS CEDEX 01
Martine.Long@univ-angers.fr - 02 41 96 21 57

## Parcours et activités

Maître de conférences (HDR) en droit public à l'université d'Angers, son doctorat (1994) est intitulé *Les problèmes juridiques liés à la tarification des services publics locaux. S*es recherches portent sur les questions de service public, de droit des collectivités territoriales, de l'action sociale et sur les problématiques d'égalité, de tarification, de modes de gestion des services publics.
Depuis 1996, elle participe également à la formation de personnels agents publics (INET, CNFPT, INSET d'Angers, UA).

## Responsabilités actuelles

Responsable du Master Droit des interventions publiques

## Publications (extrait)

*Droit du service public*, G. J. Guglielmi, G. Koubi et M. Long, LGDJ, Montchrestien, 2016, 885 p.
*La tarification des services publics locaux*, LGDJ, Systèmes, 2001, 180 p.
« La concertation, nouvel enjeu d'exercice des compétences locales » in *L'exercice des compétences locales, entre rationalisation et créativité*, l'Harmattan 2018- p.39 à 59.
« Le développement économique après la loi NOTRé, renouveau ou continuité ? » in *Mélanges en l'Honneur du Professeur G. Marcou*, éd. IRJS, 2017, p. 233-242.
« Les maisons de l'Etat, nouvel avatar de la présence de l'Etat dans les territoires ? », in *Les territoires de l'Etat*, Droit et gestion des collectivités territoriales, sous la dir. de N. Kada, éd. Le Moniteur, 2017.
« Egalité » in *Dictionnaire encyclopédique de la décentralisation*, sous la dir. de V. Aubelle, C. Courtecuisse, N. Kada, R. Pasquier, Berger-Levrault, 2017, p.15-19
« L'égalité par l'interdiction de tutelle », in *Les collectivités territoriales et le principe d'égalité*, sous le dir. de J. Benetti, L'Harmattan, 2016, p. 123- 144.
« Du rapport Guichard à la loi Notre : 40 ans d'évolutions et de propositions de réforme territoriale », en coll. avec I. Muller-Quoy, in *La recomposition territoriale : la décentralisation entre enjeux et obstacles*, sous la dir. de M.–C. Steckel Assouère, L'Harmattan, 2016, p. 29-39.
« Le leurre des fusions institutionnelles : que reste-t-il de la loi du 16 décembre 2010 ? » in *La décentralisation à la française*, sous la dir. de A. Hastings-Marchadier et B. Faure, LGDJ, coll. Système, 2015, p. 143-151.
« L'élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires : véritable démocratisation du fonctionnement des structures intercommunales ? » in *Regards croisés sur les mutations de l'intercommunalité*, sous la dir. de M.-C. Steckel-Assouère, L'harmattan, avril 2014, p. 239-252.
« Existe-t-il une taille adéquate pour les intercommunalités ? », BJCL, juil/août 2017, n° 7, p. 497-500.
« Tarification, accessibilité, les enjeux sociaux des services d'intérêt général », *Energie-Environnement-Infrastructures*, oct. 2016, n°10, p. 42-46.
« Le département après la loi NOTRe, un acte de décès non transformé », *AJDA*, 2015, n°34, p. 1912-1916.

**Jérôme PRUGNEAU**
PRAG en Géographie

## Coordonnées professionnelles

Université d'Angers - UFR LLSH - Département de Géographie
jerome.prugneau@univ-angers.fr - 02 41 22 64 85

## Parcours et activités

Jérôme Prugneau est professeur agrégé de géographie et enseignant à l'Université d'Angers depuis 2006. Outre ses enseignements, il conduit des recherches-actions en lien avec le monde associatif et les partenaires socio-économiques. En lien avec le laboratoire ESO, il réalise ce travail portant d'une part sur les jeunes et d'autre part sur les publics fragiles et le champ de l'intervention sociale.
Il est par ailleurs intervenant en formation de bénévoles de l'aide alimentaire dans le cadre des Rencontres de la Solidarité (Centre Social de Vihiers et MDS de Doué la Fontaine) et a été coordinateur opérationnel des deux enquêtes Vie Étudiante de 2009 et 2011 (Université d'Angers, Région Pays de la Loire).

## Responsabilités actuelles

Directeur-adjoint du Département de Géographie
Responsable de la Licence professionnelle Métiers du développement social et solidaire des territoires
Coordinateur dans le cadre du master GTDL du module de formation continue « Animer, promouvoir et redynamiser les territoires et centres-villes » en lien avec le CNFPT.

## Publications (extrait)

Prugneau J., « Déplacements, transports et mobilités : enjeux affichés et problèmes masqués » et « Ouvrir la brèche : interrogations sur des trajectoires d'étudiants de première génération », in Gaillard R., Rexand-Galais F., *La condition étudiante à l'épreuve du territoire*, Presses Universitaires de Rennes, 2017, 374 p.
Prugneau J., Bioteau E., « Centres sociaux et intercommunalités. Enjeux territoriaux de l'intervention sociale et vécu des acteurs dans les espaces ruraux » in Bioteau E., Féniès-Dupont K., *Développement solidaire des territoires. Expériences en Pays de la Loire*, PUR, Rennes, 2015, 220 p., p. 173-188
Fleuret S., Prugneau J. « Assessing students wellbeing in a spatial dimension », *The Geographical Journal*, 2014. Vol. 181 n°2 p. 110-120.
Prugneau J., Bioteau E., « Acheter une maison à tout prix. L'hypothèse d'un filet territorial » in Belmessous, Bonneval, Coudroy De Lille, Ortar, *Logement et politique(s). Un couple encore d'actualité*, L'Harmattan, 2014.
Prugneau J., Martineau A., « L'enjeu énergétique dans les parcours de surendettement liés à l'achat immobilier en zone rurale », *POUR*, 2013/2 (N° 218), p. 63-70.

**Alexandra LE PROVOST**
Directrice d'Agence d'urbanisme de la région angevine (AURA)

**Coordonnées professionnelles**
29 rue Thiers - 49100 ANGERS
alexandra.leprovost@aurangevine.org – 02 41 18 23 81 - 06 15 97 27 32

## Expériences professionnelles

2017-2019 Directrice de l'Agence urbanisme région angevine (Aura)
Association loi 1901

- Organisation et suivi des instances (Bureau, CA et AG)
- Elaboration et suivi du budget
- Elaboration et suivi du Programme de travail annuel
- Pilotage équipe en mode projet : pluridisciplinarité, transversalité
- Suivi des études et des partenariats

2005-2017 Directrice du Pays Loire Angers transformé en Pôle métropolitain Loire Angers en 2012
Association loi 1901 puis Syndicat mixte

- Organisation et suivi des instances (Bureau, Comité syndical, commissions)
- Evolution de la structure : changements de forme juridique et de statut
- Adaptation aux évolutions institutionnelles : création des pôles métropolitains, recompositions territoriales, fusions d'EPCI…
- Elaboration et suivi du budget
- Elaboration, suivi et évaluation du Schéma de Cohérence Territorial
- Suivi des politiques contractuelles avec l'Etat, la Région, le Département

2002-2005 Directrice du Pays du Layon Lys Aubance
Association loi 1901 adossée à un syndicat mixte

- Organisation et suivi des instances (Bureau, CA et AG)
- Elaboration et suivi du budget
- Coordination des missions portées par le Pays (habitat, culture, économie, agriculture, tourisme, social)
- Elaboration et suivi des programmes européens EQUAL et LEADER
- Elaboration, mise en œuvre de la charte de Pays
- Animation du Conseil de développement

1999-2002 Bureau d'études Paysagistes-urbanistes

## Formation

Maîtrise géographie
DESS Développement local et Territoires

**Isabelle LEULIER-LEDOUX**
Architecte-urbaniste, Agence d'urbanisme de la région angevine (AURA)

**Coordonnées professionnelles**
29 rue Thiers - 49100 ANGERS
isabelle.leulier@aurangevine.org – 02 41 18 23 99

## Expériences professionnelles

Depuis 2002 Responsable de pôle projets urbains –mobilité – paysage (Aura)

- Participation à l'élaboration et suivi du Programme de travail annuel
- Organisation et suivi des équipes projet sur les champs de l'urbanisme, des mobilités, des paysages et de l'environnement :
    - Etudes urbaines
    - Etudes déplacements : enquête ménages, études spécifiques (stationnement, mobilités douces…)
    - Etudes équipements : observatoire (mise en place), analyse de l'offre (diversité, rayonnement…) ; étude piscines sur « l'apprendre à nager » (échelle SCoT)
- Chef de projet
- Etudes territoriales : armature territoriale (SCoT,PLUi)
- urbaines à différentes échelles : commune, quartier, centre bourg…

1995-2002 Chargée de mission projets urbains –mobilité (AUDRR – agence d'urbanisme de la région reimoise)

- Chef de projet d'études urbaines
- Organisation et suivi études mobilités

1990-1995 Architecte urbaniste CAUE (02)

- Conseil en architecture, urbanisme, environnement
- Etudes de traversée
- Etudes de mobilité

Avant 1990 Agences d'architecture

## Formation

Architecte DPLG (Paris Malaquais)
DEA Aménagement régional et urbain

**Stéphanie HERVIEU**
Sociologue, Agence d'urbanisme de la région angevine (AURA)
Chargée d'études politique de la ville, rénovation urbaine, solidarités

**Coordonnées professionnelles**
29, rue Thiers – 49100 Angers
Stephanie.hervieu@aurangevine.org - tel 02 41 18 50 40

**Expériences professionnelles**

Depuis 2007 Chargée d'études à l'Agence d'urbanisme de la région angevine (Aura)
Association loi 1901

- Observation des modes de vie; conduite d'études ou enquêtes sociologiques (pratiques et usages de la ville, attentes et besoins des habitant(e)s, portraits d'habitant(e)s, etc.); développer de nouvelles études en lien avec les évolutions sociétales (ex: pratiques du sport autonome, agriculture urbaine, etc.)
- Elaboration d'outils d'observation et de suivi relatifs à l'évolution des territoires (baromètre des quartiers, tableau de bord, barométropole, etc.); suivi de l'observatoire social; etc.

Juillet-décembre 2006 : Chargée d'études Sociologie urbaine / Politique de la ville / Habitat / Logement à l'Agence d'urbanisme de la Région du Havre et de l'Estuaire de la Seine (AURH)
Association loi 1901

- Etude d'identification des besoins en logements étudiants
- Evaluation du contrat de ville intercommunal et définition d'orientations pour les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (2007-2013)
- Mise en place d'un observatoire des loyers dans les parcs locatifs privés et publics sur la base des données CAF

2003-2006 : Chargée d'études Sociologie des professions/ Emploi/ Formation. Centre Associé au Cereq de Rouen (76)

- Recherche sur les outils de programmation du Plan régional de développement des Formations professionnelles en lien avec le CREFOR (synthèse de l'offre régionale de formation + éléments de perspectives
- Recherche sur les représentations des étudiant(e)s en médecine concernant leur futur métier
- Etude qualitative prenant place dans le cadre d'un programme visant à améliorer l'organisation du travail et la qualité des soins à l'hôpital – CHU de Rouen – Délégation à la recherche / Département d'Epidémiologie et de Santé Publique

2001-2003 : Sociologue – Chargée d'études

- Diverses collaborations de recherche : Université d eRouen ; Etudes, Recherches, Evaluations et Interventions Sociologiques (EREIS) ; Cereq - Marseille

2000-2006 : Chargée de cours, UFR de Sociologie et d'Histoire, Université de Rouen (76)

**Formation**
DEA Sociologie « innovation et risque » - Université de Rouen (76)
Maîtrise de Sociologie – Université de Rouen (76)

## ANNEXE 6 – LETTRES D'ENGAGEMENT

Longuenée en Anjou

**GIP Europe des Projets Architecturaux et Urbains**
**POPSU Territoires**
**Jean-Baptiste MARIE,**
**Directeur de Programme**
**92055 LA DEFENSE Cedex**

**N/Réf : JPH/EL/CDLB/08-2019**
**Objet : Programme POPSU Territoires.**

Le 29 août 2019

Monsieur le Directeur,

Issue de la fusion de 4 communes historiques du Maine-et-Loire, au sein de l'agglomération d'Angers, la commune nouvelle de Longuenée-en-Anjou a été créée le 1er janvier 2016.

Après avoir travaillé pendant quelques années à l'organisation des services de notre commune et à la mise en place d'une gouvernance adaptée, tout en poursuivant un certain nombre de projets déjà lancés par les communes et en en initiant quelques nouveaux, il est maintenant particulièrement intéressant pour nous de bénéficier du recul d'universitaires et de chercheurs sur notre travail. Leur regard critique, leurs éventuelles suggestions seront les bienvenus et pourront avoir un impact sur notre organisation et nos actions.

Par ailleurs, au terme de cette période de transition (2016-2020) et alors qu'une élection municipale se prépare pour la première fois à l'échelle de la commune nouvelle de Longuenée-en-Anjou, il nous parait pertinent de tirer un premier bilan de cette création en mesurant l'impact qu'elle a eu pour la population, les entreprises et les associations, et de mieux percevoir comment est vécue cette évolution sur le terrain.

Aussi, au nom du bureau municipal, y compris des maires délégués, et de l'équipe de direction de la mairie de Longuenée-en-Longuenée, et aux côtés des différents partenaires mobilisés, je vous assure de mon engagement total et de celui de la mairie dans le cadre de la proposition qui vous est soumise en réponse à l'appel à projets « Révéler les territoires à travers l'étude de cas : les petites villes ».

Recevez, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,

Jean-Pierre HÉBÉ

MAIRIE DE LONGUENÉE-EN-ANJOU 49770

Mairie de Longuenée-en-Anjou - Place Eric Tabarly - La Membrolle-sur-Longuenée - 49770 Longuenée-en-Anjou
Tél. 02 41 32 67 58 - Fax 02 41 32 78 96 - mairie@longuenee-en-anjou.fr - www.longuenee-en-anjou.fr

aura
agence d'urbanisme
de la région angevine

GIP Europe des Projets Architecturaux et Urbains
POPSU Territoires
Jean-Baptiste MARIE
Directeur de Programme
92055 LA DEFENSE Cédex

Objet : Programme POPSU Territoires - Lettre engagement

Monsieur le Directeur,

L'Agence d'urbanisme de la région angevine, l'Aura, est une structure d'ingénierie dont les missions couvrent l'ensemble des problématiques urbaines et territoriales (Article L. 132-6 du code de l'urbanisme) : observation territoriale, définition des politiques d'aménagement et de développement, prospective, accompagnement des politiques publiques.

L'Aura travaille donc en étroite relation avec les collectivités et les accompagne dans l'analyse, entre autres, des fonctionnements territoriaux et de leurs évolutions, la définition de leurs stratégies et les déclinaisons en actions. Elle est également un lieu de débats et d'échanges entre acteurs du territoire.

L'Université d'Angers est membre de l'Aura et nos deux entités travaillent en partenariat étroit dans le cadre de différentes missions : observatoire du logement des étudiants, mobilité des étudiants, convention de formation pour le Master Gestion des Territoires et Développement Local...

Forte d'une équipe pluridisciplinaire comprenant notamment des géographes, des urbanistes, une sociologue, l'Aura a souhaité s'engager aux côtés de l'équipe universitaire de chercheurs, dans le cadre du programme POPSU Territoires, pour travailler sur l'étude de cas de la commune nouvelle de Longuenée-en-Anjou, qui appartient à la Communauté urbaine Angers Loire Métropole, membre historique de l'Aura.

Les changements institutionnels intervenus en Maine-et-Loire depuis 2015 du fait de la création de nombreuses communes nouvelles ont dû être pris en compte par l'Agence : les périmètres d'observation ont été adaptés, les études et les documents de planification ont intégré cette nouvelle organisation territoriale ainsi que les nouveaux rapports ayant émergé à différents échelles, celles du bassin de vie, de l'intercommunalité et au-delà.

L'Aura s'impliquera donc à différents niveaux : analyses de données, enquêtes auprès des agents des communes nouvelles en partenariat avec le CNFPT, entretiens avec les acteurs, animation de tables rondes, contribution à l'élaboration des livrables…

Cette recherche-action s'inscrit donc pleinement dans l'axe de travail « exploration prospective » de l'Agence suivant différents objectifs : aborder un sujet encore peu défriché, préciser des questionnements et mettre en perspective.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Bien à vous

Christophe BECHU
Président

Agence d'urbanisme de la région angevine – 29 rue Thiers – 49100 ANGERS – 02 41 18 23 80

Délégation des Pays de la Loire

**Le Directeur**

Angers, le vendredi 30 août 2019

à Alexandra LE PROVOST
Directrice de l'Agence d'urbanisme de
la région angevine
29 rue Thiers
49100 ANGERS

N/Réf. :
Objet : Programme POPSU Territoires – Petites villes 2020
Commune nouvelle de Longuénée-en-Anjou

Madame la Directrice,

Vous avez bien voulu nous faire part de la candidature que vous portez en partenariat avec différents laboratoires de l'Université d'Angers au programme POPSU Territoires – Petites villes 2020.

Il s'agit de comprendre les impacts sur l'organisation spatiale, fonctionnelle, économique et sociale d'un territoire générés par la création d'une commune nouvelle, en l'occurrence celle de Longuénée-en-Anjou, située dans le territoire métropolitain d'Angers Loire Métropole.

En tant qu'organisme de formation des agents territoriaux, le CNFPT des Pays de la Loire est très intéressé par cette future étude dont nous souhaitons être partie prenante, en particulier dans sa composante portant sur l'impact de la création d'une commune nouvelle pour les agents territoriaux concernés.

Etant donné le contexte particulier du département de Maine-et-Loire, qui, comme rappelé dans la note de candidature, est un des premiers départements en termes de création de communes nouvelle, le CNFPT des Pays de la Loire est très impliqué dans l'accompagnement de ces nouvelles collectivités et anime en particulier un réseau des responsables des ressources humaines de ces communes nouvelles. Notre établissement pourra ainsi le mobiliser pour le questionnaire destiné au recueil du vécu des agents territoriaux, non seulement ceux de la commune nouvelle de Longuénée-en-Anjou, mais aussi ceux d'autres communes nouvelles du département.

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Directeur

Jean-Marc LEGRAND

Centre national de la fonction publique territoriale
60, boulevard Victor Beaussier - BP 40205 - 49002 Angers cedex 1
Tél : 02 41 77 37 37
Fax : 02 41 77 37 38
www..cnfpt.fr

LE GROUPE LA POSTE

DELEGATION REGIONALE DES PAYS DE LA LOIRE

Affaire suivie par : Christophe AUDOUIN
Tél. : +33 (0)2 41 80 13 93
Mobile : +33 (0)6 79 97 48 37
christophe.audouin@laposte.fr

GIP Europe des Projets Architecturaux et Urbains
POPSU Territoires
Jean-Baptiste MARIE
Directeur de Programme
92055 LA DEFENSE CEDEX

Angers, le 30 août 2019

Objet : Programme POPSU Territoires – Lettre d'engagement

Monsieur le Directeur,

Le Groupe La Poste est une entreprise multi-activités, engagée aux côtés des acteurs locaux dont les collectivités, dont l'une des 4 missions de service public est de contribuer à l'aménagement du territoire via la présence postale.

A ce titre, il a mis en place, dans chaque département, une Commission Départementale de Présence Postale Territoriale (CDPPT), composée d'élus des différentes strates des collectivités (Conseil Régional, Conseil Départemental, EPCI et Communes), et chargée de veiller à l'application du Contrat signé entre l'Etat, l'AMF et La Poste (en termes de mise en œuvre, de financement, d'adaptation et de gouvernance).

Par ailleurs, le Groupe est signataire des Schémas Départementaux d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) élaborés par les Préfectures et les Conseils Départementaux. Pour le Maine-et-Loire, ce SDAASP a été signé le 26 avril 2018 à Saumur.

Les changements institutionnels intervenus en Maine-et-Loire depuis 2015, du fait de la création d'un grand nombre de Communes Nouvelles, ont eu des impacts non négligeables sur les relations entre les collectivités et le Groupe La Poste ; à titre d'exemple : l'apparition de noms voies homonymes issues des communes historiques dans une même Commune Nouvelle, plusieurs codes postaux pour la même Commune Nouvelle, etc.

De plus, l'évolution de la présence postale sur le territoire (transformation de bureau de poste en partenariat) doit tenir compte de cette nouvelle organisation des collectivités.

Christophe AUDOUIN, Délégué aux Relations Territoriales sur le Maine-et-Loire, s'impliquera dans les travaux portés par l'équipe universitaire des chercheurs d'Angers, accompagnée de l'AURA.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Fabien JOURON

Délégué Régional du Groupe La Poste
pour les Pays de la Loire
p.o.

CP 10010 – 2, RUE DE BAMAKO - 49050 ANGERS CEDEX 01 - Tél. : +33 (0)2 41 80 13 93
La Poste – Société Anonyme au capital de 3 800 000 000 euros – 356 000 000 RCS PARIS
Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA – 75015 PARIS

académie Nantes
direction des services départementaux de l'éducation nationale Maine-et-Loire
éducation nationale
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Angers, le 2 septembre 2019

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'Éducation nationale de Maine-et-Loire

à

GIP Europe des Projets Architecturaux et Urbains
POPSU Territoires
Monsieur Jean Baptiste MARIE,
Directeur de programme
92055 LA DEFENSE Cedex

**SECRETARIAT GENERAL**

Affaire suivie par:
**C.NOBIRON**

Tel : 02.41.74.35.84
ce.sg-ia49@ac-nantes.fr:

**Cité administrative**
**15 bis rue Dupetit-Thouars**
**49047 ANGERS CEDEX**

http://www.ia49.ac-nantes.fr/

Objet : Programme POPSU Territoires – Petites villes
Commune nouvelle de Longuénée-en-Anjou

Monsieur,

Madame LE PROVOST, Directrice, a bien voulu me faire part de la candidature portée par l'Agence d'Urbanisme de la région Angevine à l'appel à projet « Révéler les territoires à travers l'étude de cas : les petites villes » plus précisément celle de Longuénée-en-Anjou située dans le territoire métropolitain d'Angers Loire Métropole.

Dans le contexte particulier du département de Maine et Loire où un grand nombre de communes nouvelles ont été créées ces dernières années, il me parait pertinent de mesurer l'impact produit par la création d'une commune nouvelle sur la population et sur l'organisation des communes en matière d'éducation et de carte scolaire.

L'engagement de l'Education Nationale portera sur des échanges avec les communes en charge des écoles, notamment sur l'impact que peut avoir la création d'une commune nouvelle sur l'inscription et la scolarisation des élèves dans les écoles ainsi que sur l'attente des familles.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes salutations distinguées.

L'Inspecteur d'Académie,

Benoît DECHAMBRE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie nationale
Une force humaine

RÉGION DE GENDARMERIE DES PAYS DE LA LOIRE
GROUPEMENT DE GENDARMERIE DÉPARTEMENTALE
DE MAINE-ET-LOIRE
LE COMMANDANT DE GROUPEMENT

N° 28341 du 3 septembre 2019

*RGPL-GGD49/CDT*

Madame la directrice,

Vous avez bien voulu nous faire part de la candidature que vous portez en partenariat avec différents laboratoires de l'Université d'Angers au programme POPSU Territoires -Petites villes 2020.

Depuis 2013, le département de Maine-et-Loire a entrepris une politique ambitieuse de regroupement communal. En moins de quatre ans, 38 nouvelles communes ont ainsi été créées et 216 supprimées.

En vue de garantir la qualité de la réponse en matière de sécurité, le groupement de gendarmerie a du adapter son schéma d'organisation à ce nouveau découpage communal, en se réorganisant en profondeur au 1er janvier 2018, au terme de travaux conséquents qui ont nécessité d'étudier des paramètres tels que les ratio gendarmes / habitants, délais d'intervention, compétences juridiques, découpages administratifs...

Aussi, le groupement de gendarmerie de Maine-et-Loire est particulièrement intéressé par cette future étude, en particulier dans sa composante portant sur l'impact de la création d'une commune nouvelle pour les services publics concernés et s'engage à vous soutenir dans le cadre de l'appel à projets "Révéler les territoires à travers l'étude de cas : les petites villes".

Je vous prie de croire, Madame la Directrice, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Colonel Patrice DUBOIS

DESTINATAIRE
Madame LE PROVOST Alexandra
Directrice de l'AURA

33, rue du Nid de Pie - BP 54127 - 49041 ANGERS Cedex – Tél. : 02.41.22.94.06 – Fax. : 02.41.22.94.60.
ggd49@gendarmerie.interieur.gouv.fr